

FINALE DE LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES

FFSA

NICE 2024

COUPE DE FRANCE DES RALLYES

17 - 19 OCTOBRE

REGLEMENT



www.finalesallynice2024.fr

Suivez-nous sur  

#ILoveNice

MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR



NICE 2024

COUPE DE FRANCE DES RALLYES
17 - 19 OCTOBRE



#ILoveNice

Partenaires Institutionnels



Partenaires Principaux



Fournisseurs Officiels



Fournisseurs

Partenaires médias



Organisateurs



COMITÉ D'HONNEUR

Présidé par :

Monsieur Christian ESTROSI, Maire de Nice, Président de la Métropole Nice Côte d'Azur,
Monsieur Renaud MUSELIER, Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur,
Monsieur Hugues MOUTOUH, Préfet des Alpes Maritimes,
Madame Laura REYNAUD, Sous-préfète Nice-Montagne des Alpes Maritimes,
Monsieur Pierre GOSSELIN, Président de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA),
Monsieur Rémi TOSELLO, Président de la Ligue Régionale du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur
Secrétaire General de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA),
Monsieur Samuel TEISSIER , Président du DSN Route (FFSA),
Monsieur Bernard DEMEUZOIS, Président de la Commission du Championnat de France des Rallyes (FFSA),
Monsieur Hervé BESSON , Président de la Commission Coupe de France des Rallyes (FFSA),
Monsieur Jean-Claude GENEY, Sous-préfet de Grasse,
Monsieur Ludovic PERNEY, Commission des Sports, Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux de Provence Alpes Côte d'Azur,
Monsieur le Colonel Sébastien THOMAS, Commandant du Groupement de Gendarmerie des Alpes-Maritimes,
Monsieur Simon PERROT, Président Directeur Général de Nice Matin,
Monsieur Jean-Pierre SAVARINO, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes-Maritimes,
Monsieur Philippe MANASSERO, Président du CDOS des Alpes Maritimes,
Monsieur le Colonel René DIES, Directeur Départemental du SDIS 06.

LE COMITE D'ORGANISATION tient à remercier chaleureusement les Maires des communes traversées qui ont permis l'organisation de la FINALE NICE 2024 :

Mesdames :	Martine BARENGO-FERRIER	Maire de LA BOLLÈNE VÉSUBIE
	Marie-Laure FISCHER-TISSERAND	Maire de MASSOINS
	Nicole LABBE	Maire de la ROQUETTE SUR VAR
	Murielle MOLINARI	Maire de TOURNEFORT
	Yanne SOUCHET	Maire de ROURE
Messieurs :	Guy BONVALLET	Maire de MOULINET
	René BRIQUETTI	Maire de VILLARS SUR VAR
	Philip BRUNO	Maire de ROUBION
	Michel CALMET	Maire de LUCERAM
	Jacky DEMAURIZI	Maire de BAIROLS
	Jean-Pierre GASTIGLIA	Maire de MALAUSSÈNE
	Yves GILLI	Maire d'UTELLE
	Roland GIRAUD	Maire de BEUIL
	Thierry GRANDBOUCHE	Maire de THIERY
	Regis LEBRIGE	Maire de VENCE
	Roger MARIA	Maire de CLANS
	Jean Michel MAUREL	Maire de DURANUS
	Jean MERRA	Maire de ST SAUVEUR SUR TINÉE
	Jean THAON	Maire de LANTOSQUE
	Antoine VERAN	Maire de LEVENS



SOMMAIRE – INDEX

Pages

2	Partenaires
3	Comité d'Honneur et Municipalités
4	Sommaire - Index
5	Informations Utiles - Téléphones
6	Programme - Horaires
7	Panneau Officiel d'affichage numérique
8	1P – ORGANISATION
10	2P – ASSURANCE
10	3P – CONCURRENTS – PILOTES
12	4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS
14	5P – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE
15	6P – SITES ET INFRASTRUCTURES
17	7P – DEROULEMENT DU RALLYE
18	8P – RECLAMATIONS ET APPELS
19	9P – CLASSEMENT
19	10P – PRIX ET COUPES

ANNEXES

20	Annexe 1	Itinéraire et Contrôles
22	Annexe 2	Programme des reconnaissances
22	Annexe 3	Chargés des relations avec les concurrents
23	Annexe 4	Numéros de course et Emplacements publicité
24	Annexe 5	Balise de sécurité GPS Installation – Fonctionnement – Utilisation
28	Annexe 6	Éléments de Sécurité
	Annexe 7	Cartes
	Annexe 8	Dossier technique (DTS)

NOTA : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, les listes et ordres de départ, les horaires de convocations, les classements et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier ou imprimer mais paraîtront sur le site internet officiel

www.finalerallynice2024.fr

INFORMATIONS UTILES ORGANISATION

SECRÉTARIAT DU RALLYE

ASA BTP
42 Avenue Gallieni 0600 NICE
GPS : N 43.70400° – E 7.27924°
: +33 (0)4.93.80.62.83
finalerallyenice2024@gmail.com

PC STADE ALLIANZ RIVIERA

Boulevard des jardiniers – 06202 NICE
GPS : N 43.70541° – E 7.19255°
Ouverture le Mercredi 16 octobre 2024 à 09h00

**PC Rallye
Bureau de Calcul**

**Secrétariat Rallye et Direction de Course
Collège des Commissaires Sportifs
Briefing Direction de Course**

MUSEE DU SPORT

6 Allée Camille Muffat – Stade Allianz Riviera 06200 NICE
GPS : N 43.70669° – E 7.119228°
Ouverture le Vendredi 11 Octobre 2024 à 09h00

**Mise à disposition des Road Book
Panneau d'informations
Vérifications Administratives
Salle de Presse
Accueil des Commissaires**

**Remise du Tracking
Accueil Concurrents
Chargé des Relations Concurrents
Accueil des Officiels**

ALLEES et PARKINGS DEVANT MUSEE DU SPORT

6 Allée Camille Muffat – Stade Allianz Riviera 06200 NICE
GPS : N 43.70691° – E 7.19241°
Ouverture le Jeudi 17 Octobre 2024 à 09h00

**Podium
Cérémonie de Départ
Village des Partenaires**

**Conférence de Presse
Remise des Prix
Parking Officiels, Presse**

PARKING P1 - STADE ALLIANZ RIVIERA

Boulevard des jardiniers – 06202 NICE
GPS : N 43.70513° – E 7.19098°
Ouverture le Jeudi 17 Octobre 2024 à 15h00

Vérifications techniques

Parc Fermé

PARCS D'ASSISTANCE P1BIS – P2 – ZONE 1- P2BIS

Avenue Pierre de Coubertin – 06202 NICE
GPS : N 43.70639 – E 7.19667°
Ouverture le Jeudi 17 Octobre 2024 à 08h00

**Parcs d'Assistance
Refuelling Zone**

**Manufacturiers Pneumatiques
Marquages Pneumatiques**

PARKING P 5

308 Bd du Mercantour - 062000 NICE
GPS : N 43.69206° – E 7.19579°
Ouverture le Mercredi 16 octobre 2024 à 08h00

Parc Remorques

Parking Commissaires

TÉLÉPHONES

PC STADE ALLIANZ RIVIERA

Secrétariat Rallye
Secrétariat Direction de Course
Numéros Spécial Redépart/Abandon

+33 (0)7 72 16 85 73
+33 (0)7 83 12 12 69
+33 (0)7 83 45 84 94
+33 (0)7 75 79 13 85

MUSEE DU SPORT

Accueil et Accréditations Presse
Vérifications Administratives

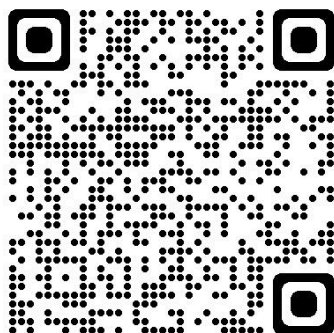
+33 (0)7 83 37 39 69
+33 (0)7 49 13 33 73

PROGRAMME et HORAIRES

Jeudi 15 Août 2024	12h00	Parution du règlement - Ouverture des engagements	www.finalenice2024.com
Lundi 30 Septembre 2024	24h00	Clôture des engagements – Date limite d’envoi à sa ligue Clôture de commande des matériels supplémentaires	
Mardi 8 Octobre 2024	12h00	Publication de la liste des engagés et des horaires de convocations aux vérifications administratives complémentaires et aux vérifications techniques	www.finalenice2024.com Siège du Club / PAO
Vendredi 11 Octobre 2024	16h00 -21h00	Mise à disposition du Road Book & vérifications administratives obligatoires, remise du tracking	Stade Allianz – Musée du Sport
Samedi 12 Octobre 2024	08h00 -12h00 10h00 - 20h00	Mise à disposition du Road Book & vérifications administratives obligatoires, remise du tracking Reconnaitances : 1 ^{ère} session, jour 1 et 2 (voir annexe 2)	Stade Allianz – Musée du Sport
Dimanche 13 Octobre 2024	10h00 - 20h00	Reconnaitances : 1 ^{ère} session, jour 1 et 2 (voir annexe 2)	
Mardi 15 Octobre 2024	16h00 -21h 00	Mise à disposition du Road Book & vérifications administratives obligatoires, remise du tracking	Stade Allianz – Musée du Sport
Mercredi 16 Octobre 2024	08h00 - 12h00 08h00 - 21h00 09h00 - 19h00 14h00 - 18h00	Mise à disposition du Road Book & vérifications administratives obligatoires, remise du tracking Reconnaitances : 2 ^{ème} session, jour 1 et 2 (voir annexe 2) Ouverture Secrétariat Rallye Ouverture Salle de Presse -Accueil Presse	Stade Allianz – Musée du Sport Stade Allianz – Zone Mixte Stade Allianz – Musée du Sport
Jeudi 17 Octobre 2024	07h30 - 14h30 08h00 - 21h00 09h00 - 24h00 09h00 - 12h00 14h00 - 19h00 14h00 - 24h00 14H30 - 21h00 15h00 – 21h30 15h00 – 22h30 15h00 15h00 - 17h00 16h00 - 17h00 18h00 19h00 23h00	Reconnaitances : 2 ^{ème} session, jour 1 et 2 (voir annexe 2) Ouverture du Parc d'assistance Ouverture Secrétariat Rallye Ouverture Salle de Presse -Accueil Presse Ouverture Salle de Presse -Accueil Presse Ouverture Village des Ligues Ouverture PC Course Vérifications administratives complémentaires et remise du briefing écrit Vérifications techniques obligatoires Mise en Parc Fermé 1 ^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs Briefing des chronométreurs / Remise matériel aux commissaires – 1ere Session . Briefing de la direction de course et des véhicules d'encadrement Conférence de presse / Cérémonie de Départ Inauguration Village des ligues Publication de la liste des concurrents admis au départ et ordre de départ de la 1 ^{ère} Etape/1ere Section	Parkings P1bis/P2/Zone 1 Stade Allianz – Zone Mixte Stade Allianz – Musée du Sport Stade Allianz – Musée du Sport Stade Allianz – Déambulateurs Stade Allianz – Zone Mixte Stade Allianz – Musée du Sport Stade Allianz – Coursive Stade Allianz – Parking P1 Stade Allianz – Salle Lounge Stade Allianz – Musée du Sport Stade Allianz Stade Allianz – Podium Stade Allianz www.pksoft.fr / PAO
Vendredi 18 Octobre 2024	06h00 - 07h30 07h00 - 24h00 08h30 08h00 - 23h00 09h00 - 11h00 11h00 13h30 14h15 14h45 19h25 21h30 23h30	Ouverture Parc Assistance Ouverture PC Course / Secrétariat Rallye Départ 1 ^{ère} Etape/1ere Section Ouverture Salle de Presse Briefing des chronométreurs / Remise matériel aux commissaires – 2eme Session . Arrivée 1 ^{ère} Etape /1ere Section 2eme réunion du Collège des Commissaires Sportifs Publication de l'Ordre de départ de la 1 ^{ère} Etape/2eme Section Départ 1 ^{ère} Etape/2eme Section Arrivée 1 ^{ère} étape 3eme réunion du Collège des Commissaires Sportifs Publication du classement partiel et de l'ordre de départ pour la 2 ^{ème} étape	Parkings P1bis/P2/Zone 1 Stade Allianz – Zone Mixte Stade Allianz – Parking P1 Stade Allianz – Musée du Sport Stade Allianz – Musée du Sport Stade Allianz – Parking P1 Stade Allianz – Salle Lounge www.pksoft.fr / PAO Stade Allianz – Parking P1 Stade Allianz – Podium Stade Allianz – Salle Lounge www.pksoft.fr / PAO
Samedi 19 Octobre 2024	07h00 07h00 - 23h00 08h00 08h00 – 21h00 17h27 18h00 18h30 23h00 24h00	Publication classement partiel pénalités comprises Ouverture PC Course / Secrétariat Rallye Départ 2 ^{ème} étape Ouverture salle de Presse Arrivée 2 ^{ème} étape – Distribution des Prix- Podium Vérifications finales 4 ^{ème} réunion du Collège des Commissaires Sportifs Publication du Classement final provisoire 30' après arrivée dernier concurrent au dernier CH Publication du Classement final officiel 30' après la Publication du classement final provisoire Fermeture PC Course Fermeture Village des ligues	www.pksoft.fr / PAO Stade Allianz – Zone Mixte Stade Allianz – Parking P1 Stade Allianz – Musée du Sport Stade Allianz – Podium Contrôle Technique St Isidore Stade Allianz – Salle Lounge www.pksoft.fr / PAO www.pksoft.fr / PAO Stade Allianz – Zone Mixte Stade Allianz – Déambulateurs

Panneau Officiel d’Affichage (PAO)

Toutes les publications seront affichées sur le site web www.antibes-rallye.com onglet « Tableau d’affichage » et sur le site web des sociétés PK SOFT et SPORTITY en scannant les QR code ci-après :



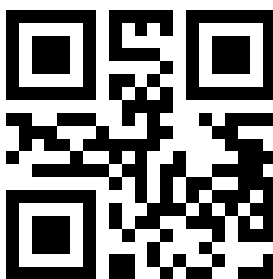
PK SOFT : est défini comme panneau d’affichage numérique officiel

Des panneaux d’informations seront mis en place sur les lieux des Vérifications Administratives **et il n’y aura pas d’affichage officiel physique.**

Coordonnées GPS des différentes structures :



SIÈGE ASA ABTP



**PC COURSE ALLIANZ
VERIFS ADMINISTRATIVES COMPLÉMENTAIRES**



**P 1 PARC FERME
VÉRIFICATION TECHNIQUES**



**MUSEE DU SPORT
SALLE DE PRESSE
REMISE ROAD BOOK**



**CONTROLE TECHNIQUE ST ISIDORE
VÉRIFICATIONS FINALES**



**PARKING P5
PARKING REMORQUES**



ZONE REFUELLING



ZONE PARTENAIRES / PODIUM



PARCS ASSISTANCE

Article 1P : ORGANISATION

La Fédération Française du Sport Automobile, la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur (Organisateur Administrative), et le Comité Organisation Finale NICE 2024 (Organisateur Technique) organisent la **FINALE DE LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES les 17/18/19 OCTOBRE 2024 à NICE**.

Le présent règlement a été enregistré par la ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur sous le numéro 50 en date du 23/07/2024 et a reçu le permis d'organisation n° 577 de la FFSA en date du 29/08/2024

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes 2024 et le règlement de la Finale des Rallyes 2024. Les rallyes français sont organisés conformément au Code Sportif International et de ses annexes, aux règlements de la Fédération Française du Sport Automobile. La finale de la Coupe de France est réservée aux pilotes qualifiés selon le règlement de la Coupe de France des Rallyes 2024.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la Fédération.

COMITÉ D'ORGANISATION

Président	Remi TOSELLO
Vice-Présidents	Eric MARTINI – Andre GALLI
Trésoriers	Jean Jacques MANUGUERRA – Georgette MANUGUERRA
Membres	Yvan SERVELLE - Gilbert GIRAUD

Responsables

Relations avec les Élus / Partenaires / VIP :	Remi TOSELLO
Itinéraire/Road Book/Structures/Village Rallye/Sérigraphie :	Eric MARTINI
Hôtellerie/Restauration/Dossier Préfecture/Gestion Engagés :	Andre GALLI
Matériel / Véhicules / Dépanneuses :	Yvan SERVELLE
Règlement/Officiels/Vérification Plan Sécu/Hôtellerie FFSA :	Gilbert GIRAUD
Communication/Relation Presse/Programme :	Sandy DIVELEC
Site Internet:	Frederic OZON
Plan de Sécurité / Livre Officiels :	Jean Guy MAERO
Relation avec les Commissaires :	Thierry HAMONIC
Protocole Podium/Cérémonie Départ/Remise des Prix :	Patricia GALLI – Francoise ECK
Relations avec les Communes/Services des Routes	Paul BORRELLI
Parc d'Assistance Plans et Attribution des Emplacements :	ASA NICE
Gestion des Contrôles de Reconnaissances :	A définir
Accueil Partenaires, FFSA & VIP :	A définir
Gestion des Documents et Dotations Concurrents et Officiels:	ASA BTP

1.1: Officiels du Rallye

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Jean Claude CRESP	26
Membres du Collège des Commissaires Sportifs :	Mari-Line EYERMANN	211680
	Jean Claude LEFORESTIER	1756
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs :	Maryline DUCARTERON	6840
Direction de Course :		
Directeur de Course :	Patrick BOUTEILLER	128253
Directeur de Course Adjoint :	Pascal BATTE	28230
Directeur de Course Adjoint en Voiture 00 :	Gilbert GIRAUD	4864
Adjoints à la Direction Délégués :		
PC Course et Vérifications Administratives :	Serge FREVILLE	27121
PC Course :	Stéphane OUDINOT	45980
PC Course :	Michel LAROULANDIE	8495
PC Sécurité / Nouveau Départs/ Abandons :	Jean-Paul POCHON	1793
PC Sécurité – Contrôles Horaires :	Gérard GHIGO	1967
Contrôle des Publicités :	Robert RICHARD	44762
Parcs Fermé et Regroupement :	Michel AYME	175723
Parc Assistance :	Jean-Luc TORLIGUIAN	243435
	Christophe ARIOLI	228702
Commissaires/Véhicule Autorité :	Thierry HAMONIC	31600
	Jérôme GARDIA	45029
Ouverture de route / Vérifications RTS :	Jean-Manuel PAÏS	240123
Ouverture de route / Vérifications Chronos :	Serge DAO	23974
Ouverture de route / Voiture tricolore :	Robert GALLI	9206
	Pascal YELLEC	226447
Ouverture de route / Véhicule 00:	Gilbert GIRAUD	4864
Secrétaire de la Direction de Course :	A définir	
Délégué Technique FFSA :	Christian BONIN	1188
Commissaire Technique Adjoint :	Lismon LAMBERT	3582
Commissaire Technique/Délégué Redépart :	Marc MAÏANO	37395

Commissaires Techniques :	André BAROLLE	55043
	Hervé BRASSART	7192
	Luc POULAT	242810
	Dominique TURPIN	119028
	Christophe BIAGIONI	169294
	Jean Pierre FORESTELLO	11620
	Bertrand FRANCOU	4010
	Daniel CASOLARI	187421
	Loys BORDERON	183288
Commissaires Techniques / Contrôles Pneus :	Pierre ASSO	46813
	Jean-Marc GRILLI	234783
	Gérard DAUMAS	7191
	Patrice ANTONIAZZI	130659
	Fayçal FERCHICHI	127836
Directeurs de Course Délégués Départ ES :	Emmanuelle NAS DE TOURRIS–ASA NICE	18620
	Jean-Claude TEISSEIRE – ASA BTP	226136
	Marc CIER – ASA GRASSE	2942
Directeurs de Course Délégués Arrivée ES :	Marc CONXICOEUR – ASA MARSEILLE	9715
	Philippe VERDIELL – ASA ANTIBES	246070
	Yannick TAVOLARO – ASA GRASSE	252019
Directeurs de Course Inter Sécurité :	Marc DUCARTERON	9003
	Philippe BOUVIER	241588
	Michel BARNEAUD	174402
Responsables Contrôles Horaire et Autres , Parc Fermé et Regroupement :	Équipe Michel AYME	
Parc Assistance :	Alain VINCENT - ASA ST RAPHAEL	235726
Parc Assistance :	Gérard BASSOT + ASA CANNES	219629
Zone Refuelling :	Jean-Jacques GOBBI – ASA MENTON	232659
Chargé des Relations avec les Concurrents :	Delphine EYRAUD	132992
Chargé des Relations Concurrents Adjoints:	Françoise FREVILLE	11134
	Nathalie FERCHICHI	137842
	Pascale GAMBRO	17979
Juges de Faits :	Norbert BIAGIONI	25075
	Jacques GAUTHIER	35196
	Gilles LARGAUD	27943
	Michel BONZOM	4090
Vérifications chronométrages sur les ES :	Marie RICHARD	49602
Service Classement :	Adrien EYRAUD	204382
Informatique :	Sté PATRICK SOFT	
Responsable Presse Communication et Marketing :	Sandy DIVELEC	248855
Adjoint Service Presse :	Olivier FOSSAT	110338
Speaker	Pierre BARRÉ	306439
Speaker Adjoint :	Claude JULIAN	41586
Prestataire Liaison Radio :	Albert BLOT- AIXOCOM	
Médecin Chef :	Docteur Christine LESPIAUCQ	46467
Médecin Assistant Chef (Voiture Médicale) :	Docteur Françoise ROUX-FERAUD	1970
Véhicule Damier :	Jean-Philippe MICHAUD	114001
	Sandrine MICHAUD	141070
Responsables CSP :	AMR Pascal YELLEC	226447
Prestataire Tracking Système :	Sté VDS Racing – Jérôme BALLEET	

Mesdames et Messieurs les Commissaires et les Chronométreurs de Club des Associations Sportives Automobiles affiliées à la FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE.

Tous les officiels nommés dans ce règlement particulier et dans le livre Officiels/Commissaires, sauf les membres du collège des commissaires sportifs sont juges de faits.

1.2 : Eligibilité

La finale de la Coupe de France des Rallyes est réservée aux pilotes qualifiés selon le règlement de la FFSA. Le vainqueur de la finale sera le vainqueur de la Coupe de France des Rallyes 2024

La date de fin de qualification est fixée au 08 Septembre 2024

1.3 Vérifications

1.3.1 Vérifications Administratives :

Musée du Sport ,6 Allée Camille Muffat – Stade Allianz Riviera 06200 NICE

Vendredi 11 Octobre de 16h00 à 21h00

Samedi 12 Octobre de 08h00 à 12h00

Mardi 15 Octobre de 16h00 à 21h00

Mercredi 16 Octobre de 08h00 à 12h00

Les équipages régulièrement engagés devront consulter le site Internet www.nice-finale2024.fr pour prendre connaissance :

- De la confirmation de leur engagement,
- De leur heure de convocation aux vérifications administratives et techniques, ainsi qu'aux différents marquages auxquels ils seront soumis.
- Les informations concernant les différentes obligations des concurrents sont également disponibles sur le site internet du rallye. Aucune convocation par courrier ne sera envoyée.

Documents à présenter

Lors de la remise du road book, l'équipage ou son représentant doit présenter, pour la totalité de l'équipage, les documents originaux suivants

- Permis de conduire Pilote / Copilote
- Licences concurrents - conducteurs valables pour l'année en cours.
- Photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture. Photocopie de la 1^{ère} page du passeport technique.
- Cartes d'Identités ou Passeports des Pilotes et Copilotes
- Une lettre du propriétaire de la voiture de rallye autorisant le(s) pilote(s) à conduire la voiture pendant l'épreuve lorsque le pilote(s) n'est pas le propriétaire de la voiture.
- Les vérifications administratives complémentaires auront lieu au musée du sport, le Jeudi 17 Octobre 2024 de 14h30 à 21h00, suivant l'heure de convocation précisée sur le site internet.
- Au moment du retrait des Road Books aux vérifications administratives, le concurrent sera informé des obligations auxquelles il sera soumis (marquage, horaires de convocation, etc....) **et se verra remettre un kit permettant la géolocalisation comprenant un boîtier et ses accessoires (câbles, antennes, etc...), contre un chèque de caution de 300 Euros.**
- Les équipages doivent effectuer les vérifications administratives avant de présenter leur voiture aux vérifications techniques.

1.3.3 Vérifications Techniques, Plombage et Marquage

Coursive près du Parking P1 - Stade Allianz Riviera 06200 NICE

Jeudi 17 Octobre de 15h00 à 21h30

Les vérifications techniques avant le départ du rallye auront lieu suivant l'heure précisée sur le site internet. Les voitures devront être « stickées » (plaques, numéros, publicité, etc...) avant de passer aux vérifications.

Tous les équipements vestimentaires, y compris les casques et les dispositifs de retenue de la tête prévus pour être utilisés pendant le rallye doivent être présentés aux vérifications techniques (voir Annexe 6).

Dès les vérifications techniques terminées, les voitures seront mises en parc fermé de départ situé au Parking P1 (le Jeudi 17 Octobre 2024 à partir de 15h00).

Parking pour les remorques (non gardé):

PARKING P5

308 Boulevard du Mercantour - 06200 NICE

Ouverture Mercredi 16 Octobre 2024 à 08H00 au Samedi 19 Octobre 2024 à 24h00

1.3.12 : Vérifications finales

Elle auront lieu immédiatement après l'arrivée, selon les instructions données par les Officiels, au Contrôle Technique Auto Bilan Saint Isidore – 359 Avenue Sainte Marguerite 06200 NICE (Tél : 04 93 83 00 11) Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Article 2.P : ASSURANCE

Conforme au règlement standard FFSA

Article 3.P : CONCURENTE ET PILOTES

3.1.5 Demande d'engagement – Inscriptions

Les pilotes qualifiés devront envoyer le bulletin d'engagement à leur Ligue de Sport Automobile d'attache avant le lundi 30 Septembre 2024 à minuit.

Ne seront prises en considération que les demandes d'engagement :

- Parvenues dans les délais : Clôture des engagements le **30/09/2024**, le cachet de la poste faisant foi.
- Correctement remplies – EN LETTRES MAJUSCULES
- Accompagnées de l'ensemble des documents demandés
- **Obligatoirement accompagnées du montant des droits d'engagement .**
- Seules les demandes complètes accompagnées du règlement de la totalité des droits d'engagement seront prises en compte .Les demandes incomplètes seront placées en attente jusqu'à régularisation

La liste des engagés sera consultable sur le site officiel de la finale : www.nice-finale2024.fr

3.1.10 Nombre d'engagés

Conforme au règlement de la finale coupe de France des rallyes. Le nombre d'engagés maximal est fixé à 240 Voitures.

3.1.11. Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont fixés à **450 €**. Une participation de **65 €** sera à rajouter aux droits d'engagement pour le système de géolocalisation

- Les droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative proposée par les organisateurs.
- La majoration applicable sera immédiatement exigée si au cours du rallye l'absence de la publicité facultative est constatée.

Les demandes d'engagement devront être accompagnées et ne sera acceptée que si elle est accompagnée des documents suivants :

- Photocopies des licences Concurrent, Pilote, Copilote
- Photocopies des permis de conduire Pilote, Copilote
- Photocopie de la première page de la fiche d'homologation
- Photocopie de la 1ere page du passeport technique
 - Des renseignements du véhicule utilisé pendant les reconnaissances
 - De la fiche du parc d'assistance remplie correctement
 - De la fiche de palmarès
 - De la fiche de caution du système de géolocalisation renseignée
 - Chèque de 300 € correspondant à la caution du système de géolocalisation (**pas de CB, uniquement espèces ou chèques**)

Les documents demandés sont disponibles sur le site officiel de la Finale : www.nice-finale2024.fr

Adresse envoi formulaire inscription :

SECRETARIAT DU RALLYE

ASA BTP

42 Avenue Gallieni 0600 NICE

☎ : +33 (0)4.93.80.62.83

3.1.12 Packages Engagement

Composition du package « Engagement »

- Plaques Rallyes 2
- Kit stickage voiture 1
- Adhésif Assistance 1
- Road Book 1
- Programme 1
- Badge Pilote 1
- Badge Copilote 1
- Badge Refuelling 2
- Signe SOS/OK format A3 1

Matériels complémentaires :

- ROAD BOOK 40 € TTC (+ Frais envoi)
- SURFACE SUPPLEMENTAIRE DANS LE PARC ASSISTANCE 8 Euros HT soit 9.60 € TTC le m²
Commande avant le 30 Septembre 2024 sous peine de refus, après cette date.

Concernant ces demandes, celles-ci devront être obligatoirement faites, avant la clôture des engagements, par mail. Les m² supplémentaires seront attribués **en fonction des possibilités et factures acquittées** avant le départ du Rallye (voir formulaire de demande sur site internet ou auprès de notre secrétariat).

- Si la condition ci-dessus est remplie , ADHESIF ASSISTANCE – AUXILIAIRE 200 € TTC en supplément de la surface supplémentaire

3.1.13 Modes de paiement

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement Chèque ou virement (Justificatif d'exécution obligatoire) au nom de :

ASSO SPORTIVE BTP – FINALE DES RALLYES 2024
Banque: SOCIÉTÉ GENERALE – 30003 / 00950
R.I.B : 30003 00950 00037283138 80
I.B.A.N : FR76 3000 3009 5000 0372 8313 880
B.I.C: SOGEFRPP

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur.

Le justificatif d'exécution du virement sera envoyé au Secrétariat du Rallye avant la date de clôture des engagements. Si le virement n'est pas crédité au compte ci-dessus lors des vérifications, un chèque, à titre de caution, sera demandé.

Aucun règlement en espèces ne sera accepté.

3.1.14 Remboursements

Les organisateurs rembourseront, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne aux dits organisateurs par lettre recommandée ou par mail avec accusé de réception et après la confirmation de lecture de l'organisation. La retenue sera de :

- - 30 % pour les demandes reçues avant le **Mercredi 9 Octobre 2024**, date butoir (8 jours avant les Vérifications).
- - 50 % pour les demandes reçues avant le **Mercredi 16 Octobre 2024**, date butoir (la veille des Vérifications) .

Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques, pour non-conformité de la voiture ou non-présentation des documents nécessaires ou forfaits après le Mercredi 16 Octobre 2024.

3.2 : Equipages

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Seul le pilote qualifié sera autorisé à piloter sur les épreuves spéciales

S'il s'avère que ce n'est pas le cas, il sera exclu de la finale par le collège des commissaires sportifs, il en sera de même si les bracelets d'identification ne sont pas portés correctement ou s'il est constaté une fraude ou tentative de fraude. Ces bracelets seront obligatoires à porter du CH parc de départ (H-10) jusqu'à la fin du rallyeau podium d'arrivée.

Bracelets d'identification : chaque pilote qualifié recevra avant le départ un bracelet de couleur identifié « PILOTE » (vert – poignet gauche) et le copilote, d'un bracelet identifié « COPILOTE » (jaune– poignet droit) Ces bracelets seront contrôlés (y compris leur fixation) aux départs des ES et aux Points Stop

3.2.9. Le port du casque est interdit en dehors des E.S. Cependant une tolérance de 500m environ est acceptée avant le CH qui précède le départ d'une ES et après le point Stop. Les limites seront indiquées sur le road book et délimitées par les panneaux entrée et sortie de zone casque sur routes fermées à la circulation.

3.2.10. Tous les concurrents, pilotes, copilotes et officiels d'un rallye devront obligatoirement être en possession, titulaires et porter sur eux, pendant toute la durée du rallye, leur licence valable pour l'année en cours et de leur permis de conduire ou une pièce d'identité valide.

Retrait de Licence : (règlement médical)

Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident a nécessité une intervention des secours et également lorsque l'intervention a été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même. Dans tous les cas et quelle que soit la nature des blessures, le licencié concerné devra remettre immédiatement sa licence à l'officiel qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues dans l'article 1.5 du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

3.3.1 : Ordre de départ

L'ordre de départ de la 1^{ère} étape (1^{ère} section de positionnement (**P1**) sera établi par la FFSA selon l'ordre prévu par le règlement standard des rallyes, et dans chaque groupe et classe, selon le nombre de points obtenu pour la qualification.

Pour la 2^e Section, l'ordre des départs sera établi selon le classement de la P1 (hors pénalités éventuelles, celles-ci étant ajoutées à la fin de la 1^{ère} étape (Art.6.1.1P)

Pour la 2^e étape, l'ordre de départ sera établi selon le classement obtenu après la dernière ES disputée lors de la 1^{ère} étape, hors pénalités.

3.3.2 A l'issue de chaque étape **ou section** et lors de tout reclassement, le Collège des Commissaires Sportifs pourra repositionner, à sa propre discrétion, les pilotes pour ce qui concerne les ordres de départ de l'étape **ou section** suivante. Ces pilotes devront être reclassés par le Collège des Commissaires Sportifs..

Un classement de la 1^{ère} étape pénalités incluses sera affiché au plus tard 1 heure avant le départ de la 2^{ème} étape.

Article 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 : Voitures autorisées

Conforme au règlement standard FFSA.

4.2 : Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Voir article 4.2 du règlement standard des Rallyes.

Le changement des pneumatiques sera autorisé uniquement dans le Parc d'Assistance.

Le nombre de pneumatiques autorisés pour les Rally2, Rally3, Rally3 et FRGT est limité à 12.

4.3 : Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.1.1 Emplacement du Parc d'Assistance

PARKING P1 Bis / P2 / ZONE 1

Avenue Pierre de Coubertin – 06200 NICE

Ouverture Mercredi 16 Octobre de 15h00 à 21h00 uniquement pour les manufacturiers.

Ouverture Jeudi 17 Octobre à 08h00 - Fermeture Samedi 19 Octobre à 23h30

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance devra être effectuée au parc d'assistance ci-dessus. L'assistance en dehors de ce parc est interdite.

La surface attribuée à un concurrent dans le parc d'assistance est de :

- 60 m² pour une voiture + 40m² par voiture supplémentaire dans le cas ou plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper.

Tout concurrent souhaitant disposer d'une surface, de matériel supplémentaire devra en faire obligatoirement la demande avant la clôture des engagements. Le m² supplémentaire sera attribué en fonction des possibilités et facturé (voir formulaire sur site internet ou demander au secrétariat).

Rappel :

L'accès des Véhicules d'Assistance se fera uniquement par l'entrée dédiée à la suite un contrôle d'accès sera obligatoire et effectué par l'Équipe d'Organisation pour valider l'entrée des véhicules d'assistance. Ne seront acceptés à rentrer, uniquement, ceux respectant les dimensions déclarées sur l'engagement. Après ce contrôle l'équipe d'organisation accompagnera ces véhicules leur emplacement défini.

Seul le catering aux membres du team est autorisé dans le parc d'assistance. Toute autre opération de réceptif commercial ou promotionnelle ne pourra être organisée qu'après avoir obtenu l'accord de l'organisation.

4.3.1.2 Conditions et horaires d'accès – PARC D'ASSISTANCE

Les droits d'engagement comprennent un adhésif "Assistance" numéroté par concurrent.

Cet adhésif doit être obligatoirement collé sur le pare-brise du véhicule admis à pénétrer dans le parc. Dans le parc d'assistance ne sera autorisé qu'un seul véhicule d'assistance par concurrent.

a) Les véhicules d'assistance seront autorisés à rentrer dans le parc le Jeudi 17 Octobre 2024 de 8h00 à 21h00, le Vendredi 18 Octobre 2024 de 6h00 à 7h30.

b) Ils seront autorisés à sortir du parc à partir du passage du véhicule damier, après le dernier concurrent (Samedi 19 Octobre 2024 à 20h15) et le parc d'assistance devra être libéré à 23h30 maximum.

c) En cas d'abandon adresser une demande à la Direction de Course pour obtenir une autorisation et une heure de sortie du parc.

Important : aucune remorque ne pourra être stationnée dans l'enceinte du parc d'assistance ainsi que sur les parkings attenants. Un parc remorques sera à votre disposition au Parking P5 , 308 Bd du Mercantour

4.3.1.3 Propreté de votre stand et Sécurité

Vous êtes responsables de vos équipes d'assistance et il est impératif que vous fassiez respecter les directives ci-après :

- Tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B, et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- Il est précisé que le piquetage est interdit.
- Disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur des véhicules d'assistance.
- Prendre en charge l'enlèvement de vos déchets au plus tard lorsque votre équipe quitte les parcs d'assistance (des sacs poubelles seront remis à vos équipes d'assistance).

La pénalité pour défaut d'extincteur, de bâche et/ou le piquetage dans le parc sera de 200 Euros.

La vidange des eaux usées, le lavage des véhicules et le piquetage au sol sont interdits sur le Parc d'Assistance. Toute infraction sera rapportée aux Commissaires Sportifs qui pourront infliger des pénalités.

La pénalité pour inobservation de règle de propreté sera de 300 Euros.

Le Comité d'Organisation vous remercie d'avance pour votre compréhension envers les commissaires qui sont là pour que le rallye se déroule dans le respect d'autrui et de la réglementation.

4.3.1.4 Vitesse dans le parc d'assistance

La vitesse dans les parcs d'assistance ne peut dépasser **30 km/heure** sous peine d'une pénalité appliquée par les commissaires sportifs. La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par les officiels du rallye, toute infraction sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

4.3.1.5 : Limitation des changements des pièces

Conformément au règlement standard FFSA

4.3.2 Carburant

4.3.2.1 : Zones de ravitaillement Parc Assistance (ZR)

Les ravitaillements devront être effectués uniquement dans la Zone de Refuelling prévue, sur le Parking P2 Bis. Vitesse autorisée : 5 km/h. Dans cette zone, toute forme d'assistance est interdite sauf le ravitaillement en carburant de la voiture.

L'accès à cette zone ne sera autorisé qu'à 2 membres du Team porteurs du badge spécifique « Refuelling ». Ces 2 badges par équipage seront distribués lors des vérifications administratives.

Pour accéder à la « ZR », ces deux membres du Team devront porter au minimum une combinaison type mécano (non synthétique, recouvrant complètement les bras et les jambes avec un col fermé) ainsi qu'une cagoule ignifugée du type « Chouette », de gants en cuir et de lunettes de protection.

Les bidons devront obligatoirement être en fer, les jerricanes en plastique sont interdits. Seront autorisés à pénétrer dans la zone de ravitaillement, les bidons munis de l'étiquette autocollante avec le numéro du concurrent.

Le moteur doit être arrêté durant l'opération de refuelling.

Au cours du ravitaillement l'équipage sortira obligatoirement du véhicule

Il est interdit de fumer et/ou utiliser un téléphone portable dans la zone de ravitaillement

La responsabilité du ravitaillement incombe au seul concurrent.

4.3.2.2 : Zones de ravitaillement Stations-Services

Les ravitaillements en carburant seront autorisés, dans les stations-services indiquées sur le road book comme « stations autorisées », sur le parcours uniquement pour les concurrents utilisant des carburants du commerce. Aucune présence du Team n'est autorisée, seul le pilote et le copilote devront effectuer le ravitaillement à la pompe. Dans ce cas l'adaptateur doit être à bord du véhicule si celui-ci est nécessaire. Les Juges de Faits pourront être présents pour le contrôle de ces opérations.

4.3.2.3 Distances entre Zone de Refuelling (ZR)

Voir Tableau Refuelling sur Annexe 1 « ITINERAIRE »

4.3.3 Définition de l'Assistance Interdite

Conforme au Règlement Standard FFSA

4.6 : CAMÉRAS ET APPAREILS DE PRISES DE VUES

Voir règlement standard FFSA

4.7 : EXTINCTEURS

Les extincteurs, installés conformément à la liste N°16, devront être obligatoirement dégoupillés à partir de la sortie des vérifications techniques et jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée. En cas de non-respect avant le départ : mise en conformité.

Pendant le rallye :

- **Première infraction :** 30 secondes de pénalité et mise en conformité
- **Deuxième infraction :** disqualification.

4.9 GÉOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA.

Le kit de géolocalisation (**comprenant le Tracker Interactif, le câble d'alimentation, le support et la platine**) ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors de la remise du Road Book de chaque rallye.

Une caution de 300 € sera demandée à chaque concurrent.

En cas de perte ou de détérioration **Tracker Interactif et/ou** de ses accessoires (câbles, etc.), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye.

Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffsa.org ainsi que sur le site de chaque rallye comptant pour le CFR.

Lors de la remise du kit : Le bon fonctionnement du système doit être vérifié par le distributeur agréé ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation. **IMPORTANT : l'heure affichée sur le Tracker Interactif ne doit en aucun cas être considérée comme l'heure officielle du rallye !**

Lors des reconnaissances et du Rallye, chaque concurrent sera responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation. (voir Installation et fonctionnement annexe).

Notamment s'assurer que le « Mode Reco » est lancé. Dans le cas contraire, il aura l'obligation de le faire via le menu d'accueil.

Rallye :

- **Préalablement aux vérifications techniques, il appartient au concurrent d'assurer le montage du système de géolocalisation suivant la notice.**
- **Lors des vérifications techniques préliminaires :**
 1. Le montage (endroit et fixation(s), suivant la notice) devra être vérifié par les commissaires techniques.
Le non-respect des instructions de montage reprises dans la notice d'installation sera considéré comme une non-conformité technique.
 2. **Le bon fonctionnement du système devra être vérifié par le distributeur agréé (ce contrôle pourra s'effectuer au plus tard lors de la sortie du parc fermé précédent le départ du rallye).**
- **Après les vérifications techniques préliminaires et pendant toute la durée du rallye, chaque concurrent sera responsable de la bonne fixation du matériel de géolocalisation et de son bon fonctionnement**

Si un concurrent constate **que le mode « IZY Race FFSA » n'est pas lancé, il aura l'obligation de le faire via le menu d'accueil. En cas de non-fonctionnement,** il devra le signaler immédiatement à l'équipe en charge de la géolocalisation (VDS), dont les coordonnées téléphoniques sont fournies en même temps que le matériel.

Pendant les reconnaissances et/ou pendant le rallye, tout dysfonctionnement non signalé à l'équipe en charge de la géolocalisation, entrainera les pénalités suivantes :

- 1^{ère} infraction : l'organisateur **ou le Directeur de Course** demandera la remise en conformité immédiate,
- **Dès la 2^{ème} infraction : pénalités à la discrétion du Collège des Commissaires Sportifs.**

L'Organisateur et la Direction de Course dégagent toutes responsabilités pour les zones blanches non couvertes, car le bon fonctionnement de toutes les applications du Tracker Interactif est conditionné à la qualité et la présence d'un bon réseau téléphonique.

Article 5P : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.1. Identification des voitures

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décrets n° 2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mmx140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Dans le cadre d'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, la plaque d'identification, fournie par l'organisateur, doit être positionnée à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centrée, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté de la plaque d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque immatriculation) l'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, la plaque d'identification fournie par l'organisation, doit être positionnée à droite du pare-brise (voir annexe 4 et article 5.1.8 du règlement standard FFSA).

La surface de la plaque d'immatriculation avant (520x110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer, éventuellement, une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée, à l'avant, (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.1.6 du règlement standard FFSA.

Les concurrents dont les spécificités techniques, figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture, ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible.

Dans ce cas, l'emplacement devra au préalable avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable

Les panneaux de portières, les plaques de rallye et les numéros d'identifications, fournis par le Comité d'Organisation, ne pourront pas faire l'objet de modifications

5.1.8 : Vitres et Immatriculations :

Il est interdit d'apposer quoi que ce soit sur les parties vitrées de l'habitacle des voitures, en dehors :

- des films antidéflagrants, définis dans la réglementation technique,
- des numéros, plaques et identifications prévus aux règlements,
- d'un bandeau de lunette arrière d'une hauteur maximum de 10 cm mesuré le long de la surface de la vitre dans l'axe médian de la voiture,
- d'un pare-soleil dont les dimensions et l'opacité sont libres.

Un bandeau publicitaire d'une seule ligne dont la hauteur ne sera pas supérieure à 100 mm pourra être apposé sur le pare-soleil ou sur le pare-brise, à la limite haute du pare-brise (limite pare-brise/pavillon).

De chaque côté de ce bandeau publicitaire, un espace de 250 mm de large (entre ce bandeau et le montant de pare-brise) devra être laissé libre pour la publicité (facultative) de l'organisateur (voir annexe 4).

Côté droit de la voiture, sous cette surface publicitaire (250 x 100 mm), avec un intervalle de 5 à 10 mm doit être positionné le numéro de course (plaque d'identification) fourni par l'organisateur (210 x 140 mm) (voir annexe 4).

5.2 – Publicité –

Conforme au Règlement standard FFSA.

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un Additif au présent règlement particulier.

Voir Annexe 4 : Numéro de course et publicité

L'absence de ces publicités entraînera les pénalités prévues à l'article 5.2.4 du règlement standard FFSA.

Article 6P : SITE ET INFRASTRUCTURES

6.1.1 : Description :

La Finale de la Coupe de France des Rallye Nice 2024 représente un parcours de 534,66 kms. Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 1 Prologue ainsi que 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 128,74 kms.

LES EPREUVES SPECIALES SONT :

PREMIERE ETAPE - PREMIERE SECTION - PROLOGUE

Prologue	COL DE VENCE	5,80 Km
----------	--------------	---------

PREMIERE ETAPE – DEUXIEME SECTION

ES1	ES 1	13.54 Km
ES2	ES 2	22.22 Km

DEUXIEME ETAPE – TROISIÈME SECTION

ES3	ES 3	10.89 Km
ES4	ES 4	14,64 Km
ES5	ES 5	18.06 Km

DEUXIEME ETAPE – QUATRIÈME SECTION

ES6	ES 6	10.89 Km
ES7	ES 7	14,64 Km
ES8	ES 8	18.06 Km

L'itinéraire figure dans l'annexe 1 « Itinéraire ».

6.1.2 Prologue

Une première section, dite « prologue », d'une seule ES sera organisée pour déterminer l'ordre des départs des concurrents.

Cette ES, numérotée P1 ne compte que pour repositionner au départ de la section suivante.

Les temps réalisés dans cette ES ne sont pas pris en compte pour l'établissement du classement final.

Toutefois, les éventuelles pénalités routières infligées au cours du prologue, seront prises en considération pour le classement.

Tout pilote qui ne termine pas la première section et/ou l'ES dite « prologue » sera classé dernier de sa classe sur la liste de départ de la section suivante. Une pénalité forfaitaire de 5' sera appliquée.

Si plusieurs pilotes sont dans ce cas, leurs positions de départ seront choisies après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) dans l'ordre croissant de leur numéro, par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le(s) pilote(s) sera (ont) considéré (s) comme ayant terminé ledit « Prologue ». À ce titre il(s) sera(ont) soumis au même règlements, dispositions, horaires, restrictions en matière d'assistance, qui s'applique au Rallye. Par ailleurs il(s) devra(ont) avoir soumis avec succès sa (leur) voiture au contrôle des Commissaires techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture, pour la section 2.

6.2 : Reconnaissances

Conforme au Règlement standard des Rallyes 2024 FFSA.

Il est bien précisé que les reconnaissances ne doivent, en aucune façon, être assimilées à des essais et que le Code de la Route doit être absolument respecté.

Des contrôles seront effectués aussi bien avant qu'après la remise du road book. Le système de géolocalisation doit être à bord et en marche.

Les vidéos des épreuves spéciales seront à disposition, sur le site officiel du Rallye, onglet concurrent, avant la clôture des engagements.

6.2.2 : Véhicules

Conforme à la réglementation rallye FFSA.

6.2.3 : Equipements

Conforme à la réglementation rallye FFSA.

6.2.5 : Les reconnaissances seront limitées à **3 passages par épreuve spéciale** et réglementées dans le temps à 2 sessions (voir annexe 2) : **Samedi 12 et Dimanche 13 Octobre 2024: Pour l'ensemble des Épreuves Spéciales**
Mercredi 16 et Jeudi 17 Octobre 2024: Pour l'ensemble des Épreuves Spéciales

Les pilotes auront la possibilité de choisir l'une des deux sessions de reconnaissances proposées par l'organisateur (panachage autorisé concernant les jours mais aussi sur le nombre de passages par session, dans le respect du nombre de passages maximum autorisés).

Les concurrents devront préciser leur planning de reconnaissances à la remise du road-book.

Le retour en arrière sur le parcours des ES est interdit.

6.2.6.1 Identification véhicule de reconnaissances

Les équipages devront fournir l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissances (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir la fiche de reconnaissance. Des contrôles de vitesse pourront être effectués à tout moment des reconnaissances.

Quatre autocollants (dimension 210mmX140mm) portant le numéro attribué au concurrent pour les reconnaissances lui seront remis. **Ces autocollants devront être obligatoirement apposés sur le véhicule de reconnaissances, sur le pare-brise avant (en haut à droite), sur la lunette arrière (en haut au centre) et sur les vitres latérales arrières en partie haute . Ils devront être impérativement retirés à l'issus des reconnaissances.**

6.2.6.2 Carnet de pointage

Les concurrents devront inscrire eux même, au **stylo à bille** sur le carnet de pointage qu'ils recevront avec le road book, les renseignements demandés (jour et heure de départ et d'arrivée). Ils devront également inscrire leur choix de jours de reconnaissances. L'absence d'inscription sera considérée comme une infraction.

Le panachage entre les différentes sessions de reconnaissances est autorisé.

Les concurrents devront préciser leur planning lors de leur engagement.

6.2.7: Pénalités

6.2.7.1 Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés, non-respect du nombre maximum de passages et en cas d'utilisation d'un véhicule qui n'est pas de série lorsque c'est le cas :

- départ refusé,
- amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,
- demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.

Les pénalités sont cumulées.

6.2.7.2 Circulation – Voir article 6.4

6.2.7.3 Autres infractions :

Fiche de reconnaissances pas à bord du véhicule ou non rendue lors des vérifications

Autocollant non collé sur le pare-brise

Autres :

Pénalisation à la discrétion du Collège des Commissaires Sportifs

Ces pénalités seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs. Le montant des amendes est conservé par l'organisateur. Lorsque les contrôles de reconnaissances sont diligentés par la FFSA, le montant des amendes est conservé par la FFSA.

Les pénalités en temps attribuées lors des reconnaissances du parcours du rallye ne seront pas prises en compte pour les ordres de départ, mais seront comptabilisées dans les divers classements.

6.3 : Carnet de Contrôle

Conforme au règlement standard FFSA.

6.4. Circulation

6.4.1. Pendant les reconnaissances, et pendant toute la durée du rallye **sur les parcours de liaison**, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France, **ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques et/ou l'organisateur du rallye**, notamment s'agissant des limitations de vitesse.

Nota : Les zones de limitations de vitesse spécifiques seront indiquées dans le roadbook, et seront matérialisées visuellement sur le terrain..

Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, **constaté par un officiel de l'organisation ou suite au rapport du prestataire de géolocalisation de l'épreuve, ou par la notification d'un agent ou fonctionnaire (voir article 6.4.2./6.4.3.)**, hors excès de vitesse, **pourra être sanctionné jusqu'à la disqualification** par les commissaires sportifs

▪ **En cas d'excès de vitesse**





1ère infraction notifiée :

- jusqu'à 20 km/h : amende de 68 €
 - jusqu'à 30 km/h : amende de 135 € et 10 secondes de pénalité
 - jusqu'à 40 km/h : amende de 135 € et 20 secondes de pénalité
 - Supérieur à 40 km/h : amende de 135 € et disqualification
- En cas de 2ème infraction notifiée : amende de 270 € (en plus de la 1ère) et 1 minute de pénalité
 - En cas de 3ème infraction notifiée : amende de 405 € (en plus des deux premières) et 5 minutes de pénalité,

pouvant aller jusqu'à la disqualification à la discrétion du Collège des Commissaires Sportifs.

Toutes ces notifications seront effectuées via l'Organisateur par SMS ou tout autre moyen d'information électronique.

Toutes ces pénalités ne sont pas susceptibles d'appel sportif

Vitesse		Amende	Pénalité
1^{ère} infraction notifiée :			
≤ 	km/h	68 €	
≤ 	km/h	135 €	10 secondes
≤ 	km/h	135 €	20 secondes
> 	km/h	135 €	1 minute
2^{ème} infraction notifiée :			
En plus de la 1 ^{ère}		270 €	1 minute
3^{ème} infraction notifiée :			
En plus des deux premières		405 €	5 minutes pouvant aller jusqu'à la disqualification

Le montant des amendes infligées, pour les infractions aux reconnaissances, sera conservé par l'organisateur et à régler à :

6.4.4. Il est interdit, sous peine d'une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification, de remorquer, transporter, pousser, une voiture si ce n'est pour libérer la route de liaison ou d'une ES. Se faire remorquer, transporter, se faire transporter, se faire pousser, par un véhicule dans un secteur de liaison ou dans une ES entraîne la disqualification de l'équipage.

6.4.7. En dehors des ES, tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour tout autre raison

▪ Pénalités

- 1^{ère} infraction notifiée : **10 secondes de pénalités**
- 2^{ème} infraction notifiée : **1 minute de pénalité**
- **3^{ème} infraction notifiée** : disqualification

6.4.8 Voiture de Rallye sur route de Liaison

Sur un secteur de liaison qui est une route publique et au départ d'une spéciale, une voiture de compétition ne peut être conduite que sur quatre pneus et quatre roues tournant librement. Toute voiture non-conforme à cet article sera considérée comme ayant abandonné. Une pénalité supplémentaire pourra être imposée par les commissaires sportifs.

Article 7P : DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 : Départ

Conforme au règlement standard FFSA

7.1.6 : Heure officielle

Pendant toute la durée du rallye, l'heure officielle sera l'UTC +1

Le site officiel heurelegalefrancaise.fr de l'Observatoire de Paris – PSL diffuse le temps légal français.

7.3 : Contrôles de passage (CP) – Contrôles horaires (CH) – Mise hors course

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.3.16. Mise Hors Course

7.3.16.1. La mise hors course interviendra pour tout retard supérieur à 15 minutes sur l'horaire imposé entre 2 contrôles horaires ou entre le départ d'une ES et le contrôle horaire suivant, ou un retard supérieur à 20 minutes à la fin de chaque section et/ou étape du rallye ou encore un retard total de plus de 30 minutes et entraînera la mise hors course de l'équipage, prononcée par le Directeur de Course.

La mise hors course de l'équipage lui sera notifiée au CH dès lors que son retard dépassera 15 minutes consécutives ou à la fin de la section ou de l'étape.

7.3.5 : Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. **Ce pointage pour les CH qui précèdent le départ d'une E.S. sera obligatoirement effectué équipage à bord.**

Les équipages sont autorisés à pointer en avance au CH 0D / 2B sans encourir de pénalités.

Les équipages ne sont pas autorisés à pointer en avance au CH 8A.

7.3.17. Nouveau départ après abandon :

Le nouveau départ après abandon n'est pas autorisé à la Finale de la Coupe de France des Rallyes

7.4 : Contrôles de regroupement

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.5 : Epreuves Spéciales (E.S)

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.5.10 : L'organisateur devra mettre en place un dispositif efficace entre l'arrivée et le point STOP pour obliger les concurrents à ralentir (exemple : chicane, ralentisseurs, rétrécissement ou toute autre agencement de sécurité en fonction de la configuration de la route), celui-ci sera mis en place à une distance d'au moins 100 mètres avant le Point STOP.

7.5.17 : Sécurité des concurrents

7.5.17.1 : Chaque voiture de compétition devra transporter, un coupe harnais, un brise vitre ainsi qu'un triangle rouge réfléchissant qui, en cas d'arrêt de la voiture pendant une épreuve spéciale, devra être placé par un membre de l'équipage dans un endroit visible, à 50 mètres au moins en amont de la voiture, afin d'avertir les pilotes suivants. Ce triangle devra être mis en place même si la voiture arrêtée est hors de la route.

7.5.17.2 : Chaque voiture de compétition aura à son bord une <<croix rouge>> et un signe <<OK>>vert (format A3). La présence d'une lampe de poche est également recommandée.

En cas d'accident nécessitant des soins médicaux urgents, la <<croix rouge>> devra si possible être montrée immédiatement aux voitures suivantes et à tout hélicoptère qui tenterait d'intervenir.

En cas d'accident ne nécessitant pas une intervention médicale immédiate, le signe <<OK>> devra être clairement montré par un membre de l'équipage aux voitures suivantes et à tout hélicoptère qui tenterait d'intervenir.

Si l'équipage quitte la voiture le signe <<OK>> devra être affiché de manière à être clairement visible des autres concurrents.

7.5.17.3 : S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée.

L'intervention se fera uniquement si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de contourner l'obstacle sur le parcours.

Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité. Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou des officiels du rallye.

L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge.

7.5.17.4 : Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la direction de Course de son abandon (voir N° de téléphone dans road book, Briefing pilote, carnet de bord, sticker collé dans votre voiture).

Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7-5-17 pourra se voir pénalisé par le collège des Commissaires Sportifs.

Au moment du passage de la voiture damier, les concurrents doivent préciser à cette voiture s'ils ont besoin d'un véhicule de remorquage.

Le remorquage, dépannage, enlèvement d'une voiture dans une ES ne seront autorisés qu'après le 2^{ème} passage de cette ES et du véhicule damier.

La Direction de Course est à votre disposition, comme indiqué ci-dessus, pour vous aider dans vos démarches de dépannage avec une liste de dépanneurs spécialisés.

7.5.18.1 : Dispositions générales relatives aux contrôles

Les signes distinctifs des officiels sont :

Chasuble orange barrée	: Chef de Poste
Chasuble orange	: Commissaire de Route
Chasuble jaune Sécurité	: Commissaire Sécurité
Chasuble jaune avec éclair	: Commissaire Radio
Chasuble rouge	: Directeur de Course ES
Chasuble bleu clair	: Chronométrateur
Tenue rouge avec mention « relations concurrents »	: Chargé des Relations avec les Concurrents
Chasuble noire	: Commissaire Technique
Chasuble blanche	: Médecin

7.5.20.1 : Essais

Aucun essai à compter du 15 Août 2024 (date de parution du règlement) ne pourra avoir lieu, ou être organisé sur tout ou partie d'une épreuve spéciale du Rallye (même avec des voitures de reconnaissances) même avec l'accord des Mairies des communes concernées. Les pénalités ou disqualifications seront à l'appréciation des Commissaires Sportifs.

7.6 : Parc Fermé

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.7 : Cérémonie de départ , Conférence de Presse FFSA

Jeudi 17 Octobre 2024 à 18h00 au Podium, en face du Musée du Sport – Stade ALLIANZ, sur convocation, ceux-ci devront prévoir leur matériel promotionnel. Pour le passage sur le podium des concurrents sélectionnés par l'organisateur et/ou la FFSA, les équipages devront porter obligatoirement leurs combinaisons de compétition.

Article 8P : RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Article 9P :CLASSEMENT

9.1 : Classement Final Pilotes

Les points marqués, lors des rallyes qualificatifs servent uniquement pour la qualification à la Finale.
Le classement de la Coupe de France des Rallyes sera établi en fonction du classement général de la Finale

9.2 : Classement Final Féminin

À l'issue de la Finale, un classement de la Coupe de France Féminine sera extrait du classement général, réservé exclusivement aux pilotes féminines.

9.3 : Classement Junior

À l'issue de Final, un classement de Coupe de France Junior sera extrait du classement général, réservé exclusivement aux pilotes de moins de 25 ans au 1^{er} Janvier de l'année en cours(nés après le 31 Décembre 1998) évoluant sue une voiture à 2 roues motrices (hors F-RGT)

9.4 : Classement des Ligues du Sport Automobile

Le classement final des Ligues sera établi en fonction du classement général de la Finale.
Une attribution de points, limitée aux 5 premiers équipages de chaque Ligue, sera faite comme ci-après.
Attribution des points suivant le classement par classe :

- 1^{er}15 points
- 2^{ème}12 points
- 3^{ème} 9 points
- 4^{ème} 7 points
- 5^{ème} 5 points

Si le nombre de partants dans une classe à 3, l'attribution des points est la suivantes

- 1^{er} 5 points
- 2^{ème} 3 points

Article 10P : PRIX ET COUPES

10.1 : Remise des Prix

La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée, en face du Musée du Sport – Stade ALLIANZ, à partir de 17h27 le Samedi 19 Octobre 2024.

Les équipages suivants bénéficieront d'une attention particulière durant la cérémonie de podium :

- Classement général : 3^{ème}, 2^{ème}, 1^{er}
- 1^{ère} féminine
- 1^{er} junior

Une dotation de 15 000€ sera attribuée par la FFSA aux 9 premières Ligues du Classement des Ligues du Sport Automobile, répartie de la façon suivante, sous réserve qu'au moins 50% des qualifiés des Ligues concernées soit présent à la Finale :

- 1^{er} 5 000€
- 2^{ème} 3 000€
- 3^{ème} 2 000€
- 4^{ème} 1 500€
- 5^{ème} 1 000€
- 6^{ème} 500€
- 7^{ème} 500€
- 8^{ème} 500€
- 9^{ème} 500€

En cas d'ex aequo, la dotation sera partagée de manière équitable entre les Ligues concernées.

Une dotation de 10 000€ sera attribuée par la FFSA aux 3 Ligues ayant mis en place le plus beau stand du Village des Ligues du Sport Automobile, répartie de la façon suivante :

- 1^{er} 5 000€
- 2^{ème} 3 000€
- 3^{ème} 2 000€

Le Collège des Commissaires Sportifs désignera les 3 stands les plus méritant étant précisé que les membres devront provenir de Ligues différentes

Nota : ni la Ligue organisatrice, ni la Ligue ayant remporté la première place l'année précédente ne pourront participer à l'élection du plus beau stand du Village des Ligues.

L'organisateur récompensera tous les équipages classées (pilotes, copilotes) présents à la remise des prix par des coupes ou des trophées.

Sauf accord préalable avec les Organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours de la FINALE NICE 2024 et à proximité immédiate est strictement interdite, de même que la reproduction des images de ces supports. Dans les mêmes conditions, toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image de marque du FINALE NICE 2024 ou sur l'utilisation de son nom devra être autorisée par les organisateurs. Tous les droits de tournage et d'images animées relatifs à tout Championnat, Coupe ou Série de la FFSA sont dévolus à la FFSA. Ces droits pourront faire l'objet d'une cession à un ou plusieurs services de communication audiovisuelle. La FFSA accrédite le personnel des services de communication audiovisuelle ou sociétés de production à pénétrer sur les lieux accueillant des compétitions d'un Championnat, Coupe ou Série de la FFSA, dans le but de procéder à des enregistrements sonores

ANNEXE 1 : ITINÉRAIRE

LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR		FINALE DES RALLYES NICE 2024				FINALE FFSAI COUPE DE FRANCE RALLYE	
MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR		ITINÉRAIRE HORAIRES ET CONTRÔLES					
Etape 1 Version 8		Vendredi 18 Octobre 2024					
Levée du soleil 7h49 - Coucher du soleil 18h42							
CH	Lieux	ES	Liaison	Total	T.I.	1ère	Dernière
ES		Distance	Distance	Distance		Voiture	Voiture
Départ 1ère Etape/Section 1 Prologue							
Parc fermé (ALLIANZ RIVIERA P1)							
CH 0 P	Parc fermé Out / Service In					08:30	12:10
Service A (Parkings A1/1Bis/P2)			0,00	0,00	00:25		
CH 0A P	Service Out (ALLIANZ RIVIERA P2 Bis)					08:55	12:35
RZ	Refuel Parking P2 Bis	0,00	0,00	0,00			
1	Prochain Refuel	5,80	73,92	79,72			
CH 0B P	Podium ALLIANZ RIVIERA Musée des Sports		45,44	45,44	01:20	09:00	12:40
Prologue	PROLOGUE	5,80				10:15	13:55
CH 0C P	Regroupement In (ALLIANZ RIVIERA P1)		28,48	34,28	00:42	11:00	14:40
REGROUPEMENT/ ZONE TECHNIQUE							
Stade ALLIANZ RIVIERA - Parking P1 3h45 maxi							
Départ 1ère Etape/Section 2							
Parc fermé (ALLIANZ RIVIERA P1)							
CH 0	Parc fermé Out / Service In					14:45	18:20
Service B (Parkings A1/1Bis/P2)			5,80	73,92	79,72	00:30	
CH 0 A	Service Out (ALLIANZ RIVIERA P2 Bis)					15:15	18:50
RZ	Refuel Parking P2 Bis	5,80	73,92	79,72			
2	Prochain Refuel	35,76	124,34	160,10			
CH 1	Podium ALLIANZ RIVIERA Musée des Sports		40,30	40,30	01:00	15:20	18:55
ES 1	ES 1	13,54				16:15	19:50
CH 2			14,89	28,43	00:36	16:54	20:29
ES 2	ES 2	22,22				16:57	20:32
CH 2 A	Service In (Av Liaison sud)		69,15	91,37	01:48	18:45	22:20
Service C (Parkings A1/ P1Bis/P2)			35,76	124,34	160,10	00:40	
CH 2 B	Service Out (ALLIANZ RIVIERA P2 Bis)					19:25	23:00
<i>Avance non Penalisée</i>							
Podium ALLIANZ RIVIERA Musée des Sports							
Parc fermé (ALLIANZ RIVIERA P1)							
Total - Section 1 Prologue		5,80	73,92	79,72			7,27%
Total - Section 2 Etape 1		35,76	124,34	160,10			22,33%
Total Prologue + Etape 1		41,56	198,26	239,82			17,32%

Section 1 Prologue

Section 2

ITINERAIRE HORAIRES ET CONTRÔLES

Etape 2 Version 8		Levée du soleil 7h50 - Couché du soleil 18h41					
CH	Lieux	ES	Liaison	Total	T.I.	1ère	Dernière
ES		Distance	Distance	Distance		Voiture	Voiture
Départ 2ème Etape/Section 3							
Parc fermé (ALLIANZ RIVIERA P1)							
CH 2 C	Parc ferme Out /Service In					08:00	11:30
Service D (Parkings A1/P1Bis/P2)		0,00	0,00	0,00	00:25		
CH 2 D	Service Out (ALLIANZ RIVIERA P2 Bis)					08:25	11:55
RZ	Refuel Parking P2 Bis	35,76	124,34	160,10			
3	Prochain Refuel	43,59	103,52	147,11	00:05		
Podium ALLIANZ RIVIERA Musée des Sports							
CH 3			26,65	26,65	00:48	08:30	12:00
ES 3	ES 3	10,89				09:13	12:43
CH 4			14,28	25,17	00:35	09:51	13:21
ES 4	ES 4	14,64				09:54	13:24
CH 5			15,63	30,27	00:42	10:36	14:06
ES 5	ES 4	18,06				10:39	14:09
CH 5 A	Regroupement In (ALLIANZ RIVIERA P1)		46,96	65,02	01:20	11:59	15:29
REGROUPEMENT/ ZONE TECHNIQUE							
Parking P 1 - Stade ALLIANZ RIVIERA 1h01 maxi							
Départ 2ème Etape/Section 4							
CH 5 B	Parc ferme Out /Service In					13:00	16:30
Service E (Parkings A1/P1Bis/P2)		43,59	103,52	147,11	00:30		
CH 5 C	Service Out (ALLIANZ RIVIERA P2 Bis)					13:30	17:00
RZ	Refuel Parking P2 Bis	43,59	103,52	147,11			
4	Prochain Refuel	43,59	104,14	147,73	00:05		
Podium ALLIANZ RIVIERA Musée des Sports							
CH 6			26,65	26,65	00:48	13:35	17:05
ES 6	ES 6	10,89				14:18	17:48
CH 7			14,28	25,17	00:35	14:56	18:26
ES 7	ES 7	14,64				14:59	18:29
CH 8			15,63	30,27	00:42	15:41	19:11
ES 8	ES 8	18,06				15:44	19:14
CH 8 A	Regroupement In (ALLIANZ RIVIERA P2 Bis)		47,48	65,54	01:23	17:07	20:37
Avance pénalisée							
REGROUPEMENT/ ZONE REPOSITIONNEMENT							
Parking P2 bis - Stade ALLIANZ RIVIERA							
Regroupement Out(ALLIANZ RIVIERA P2 Bis)						17:22	20:52
vers Podium Cérémonie							
Podium ALLIANZ RIVIERA Musée du Sports						17:27	20:57
Parc fermé (ALLIANZ RIVIERA P1)							
Total Etape 2		87,18	207,66	294,84			29,56%
TOTAL RALLYE							
		ES	Liaison	Total			% ES
Etape 1 -1 Prologue + 2 ES		41,56	198,26	239,82			19,32%
Etape 2 - 6 ES		87,18	207,66	294,84			29,56%
Total - 8 ES		128,74	405,92	534,66			24,07%

Section 3

Section 4

ANNEXE 2: PROGRAMME DES RECONNAISSANCES

Jours et heures de reconnaissances autorisées

1^{ère} Session

Samedi 12 Octobre 2024

De 10h00 à 21h00

Dimanche 13 Octobre 2024

De 10h00 à 20h00

PROLOGUE

ES 1

ES 2

ES - ETAPE 1

ES 3/6

ES 4/7

ES 5/8

ES - ETAPE 2

OU

2^{ème} Session

Mercredi 16 Octobre 2024

De 08h00 à 21h00

Judi 17 Octobre 2024

De 7h30 à 14h30

PROLOGUE

ES 1

ES 2

ES - ETAPE 1

ES 3/6

ES 4/7

ES 5/8

ES - ETAPE 2

Le nombre de passages de chaque pilote dans une même ES ne doit pas être supérieur à 3 (TROIS).
Le retour en arrière sur le parcours des ES est interdit.

ANNEXE 3: CHARGÉS DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS



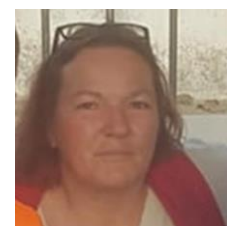
**Delphine
EYRAUD**

00 33(0)6 82 80 50 90



**Françoise
FREVILLE**

00 33 (0)6 20 32 32 52



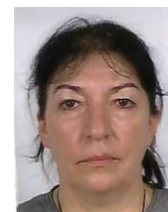
**Isabelle
FORESTELLO**

00 33(0)6 19 38 25 02



**Pascale
GAMBRO**

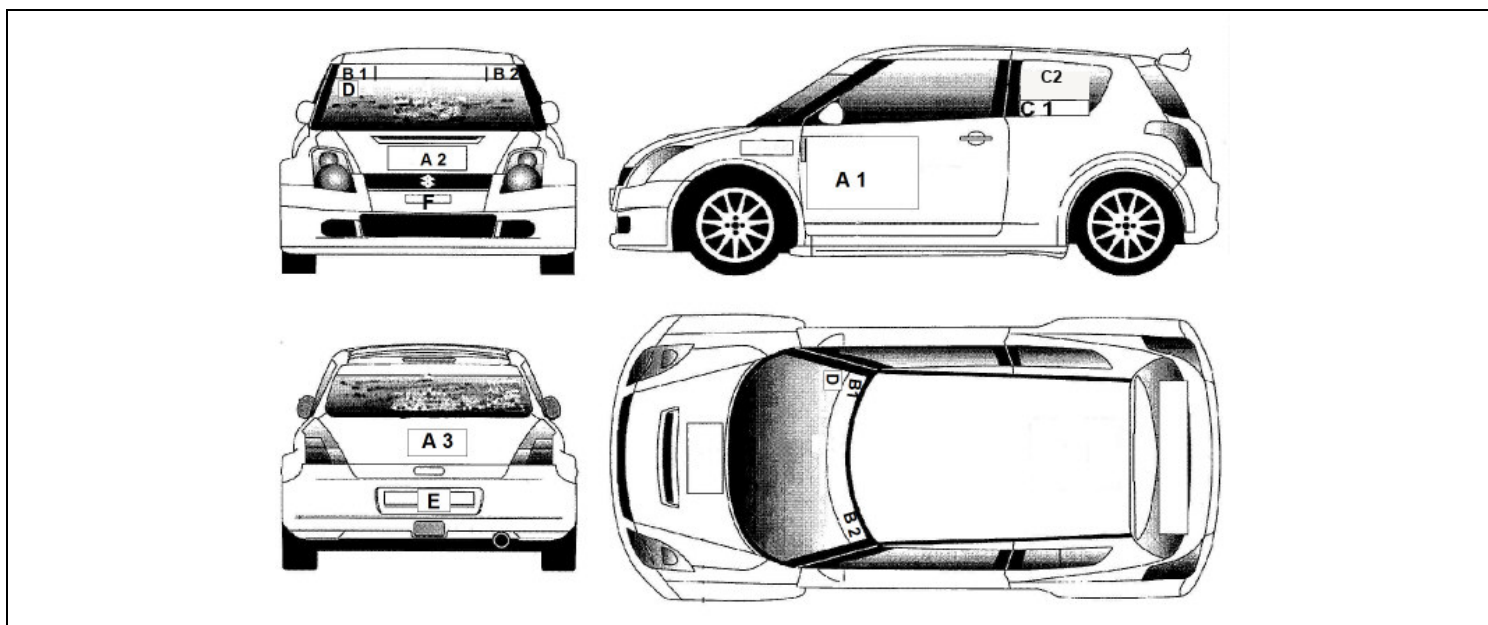
00 33(0)6 22 01 18 84



**Nathalie
FERCHICHI**

00 33 (0)6 62 80 54 38

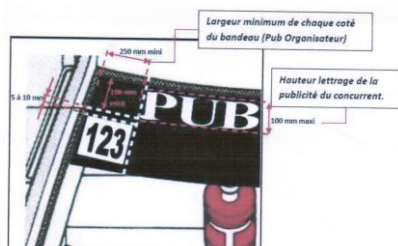
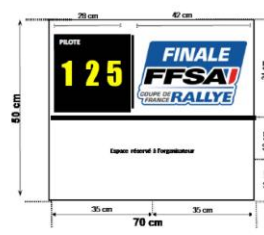
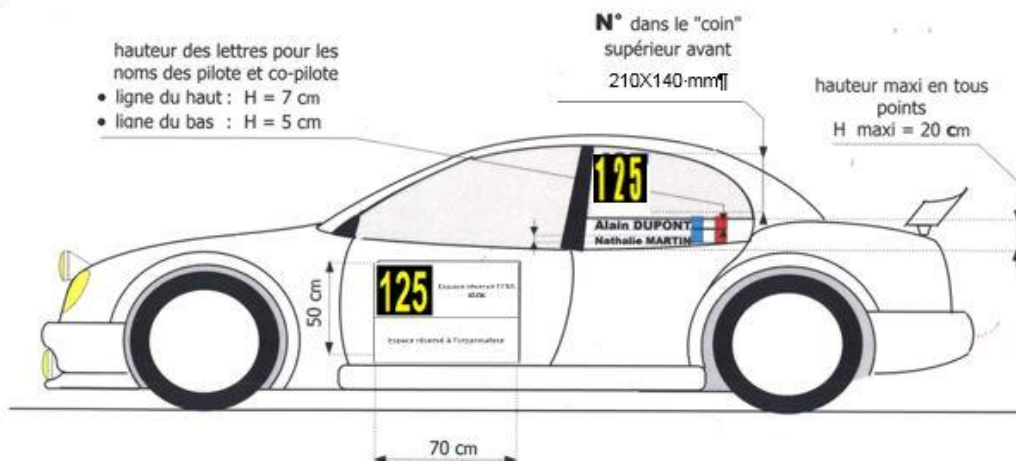
Le Programme des Relations Concurrents sera officialisé par un communiqué de la Direction de Course



PUBLICITE OBLIGATOIRE COMPULSORY ADVERTISING		PUBLICITE FACULTATIVE OPTIONAL ADVERTISING	
A1	Numéros de Portière 50cm x 70cm Door Numbers	B1	Bandeau de Pare-brise 25cmx 10cm Windscreenstripe
A2	Plaque de Rallye 43cm x 21,5cm Rally plate	B2	Bandeau de Pare-brise 25cmx 10cm Windscreenstripe
A3	Plaque de Rallye 43cm x 21,5cm Rally plate	STANDARD F.F.S.A. 2024 et règlement particulier article 5 And Supplementary Regulations article 5	

IDENTIFICATIONS

C1- NOM PILOTE ET COPILOTE et DRAPEAU NATIONALITE – DRIVER AND CODRIVER NAMES AND NATIONALITY FLAG
 C2 - NUMEROS DE COURSE – COMPETITION NUMBERS
 D- N NUMERO PARE-BRISE (21X14 cm) (annule et remplace la plaque minéralogique avant 10cm au-dessous de l'angle supérieur droit du pare-brise (impératif)
 D - ONE WINDSCREEN NUMBER (21X14 cm) (in substitution of front vehicle registrationplate) Shall be positioned 10cm below the right corner of the windscreen (mandatory)
 E- UN NUMERO ARRIERE (21X14 cm) Annule et remplace la plaque minéralogique arrière a l'emplacement de la plaque minéralogique arrière (impératif)
 E- ONE REAR NUMBER (21x14 cm) in substitution of rear vehicle registration plate. (Shall be positioned at the emplacement of vehicle registration rear plate (mandatory)
 F-PUBLICITE ORGANISATEUR Annule et remplace la plaque minéralogique avant à l'emplacement de la plaque minéralogique avant (impératif)
 F- ORGANIZER ADVERTISING in substitution of before vehicle registration plate, (Shall be positioned at the emplacement of vehicle registration front plate (mandatory)

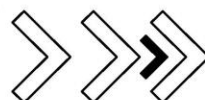


GÉOLOCALISATION

NOTICE D'INSTALLATION



1 INSTALLATION et FIXATION



Le Tracker Interactif doit être installé **OBLIGATOIREMENT** :



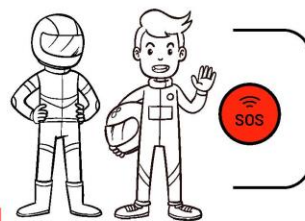
- ✓ à l'INTÉRIEUR de l'habitacle
- ✓ DEVANT et PARTIE HAUTE du véhicule
- ✓ FIXÉ sur l'arceau avec un collier de serrage
- ✓ Visser la platine de fixation sur la tableau de bord

INTERDICTION de le positionner

✗ sur le tunnel ✗ entre les sièges.

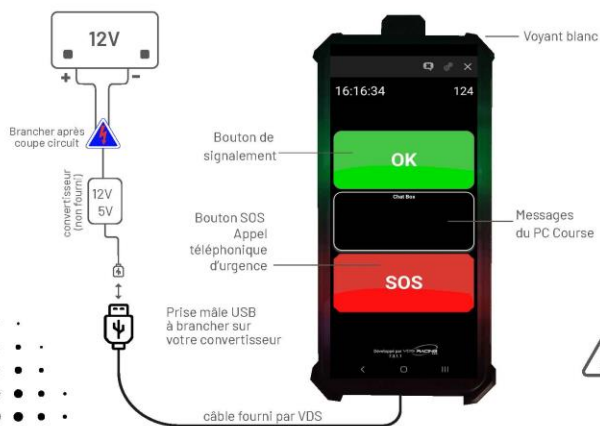


Il doit être facilement accessible et lisible pour le PILOTE et COPILOTE pour appuyer sur l'écran du Tracker Interactif en cas d'urgence



Une alimentation USB est obligatoire elle doit être faite par le concurrent

2 BRANCHEMENT & MISE EN MARCHÉ



Le Tracker Interactif vous est remis déjà en marche aux vérifications administratives. Il doit être branché et doit **RESTER ALLUMÉ TOUTE LA DURÉE** du Rallye.



Branchez le Tracker Interactif directement à votre alimentation USB avec le câble fourni. Un voyant **BLANC** s'allume au branchement



L'installation du Tracker Interactif dans la voiture de course est sous la responsabilité du concurrent qui devra s'assurer de la solidité de sa fixation dans l'habitacle et du bon fonctionnement du boîtier. En aucun cas VDS Racing ne pourrait être tenu responsable d'une sortie de route d'un concurrent ou tout autre incident en cas de chute du Tracker Interactif dans la voiture de compétition.

RESTITUTION

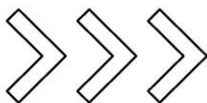
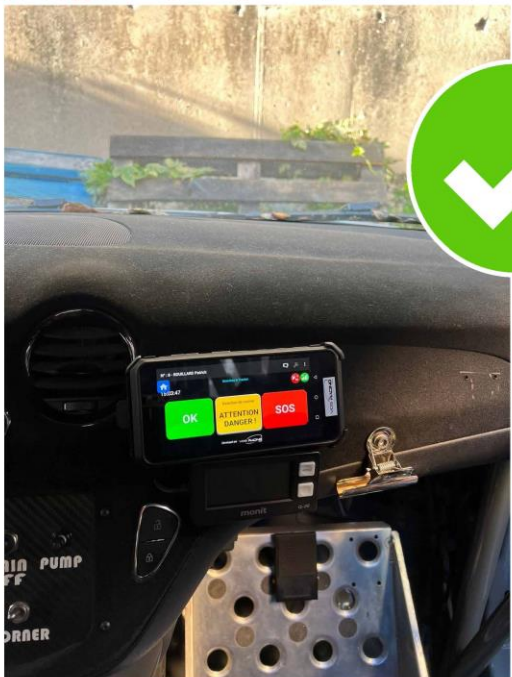
- À la fin du rallye restitution **OBLIGATOIRE** à l'entrée du parc fermé d'arrivée.
- En cas d'abandon : Retour au PC COURSE **UNIQUEMENT**



En cas exceptionnel et sous autorisation (tél. 07 68 88 27 57 - 06 95 64 61 76) le Tracker Interactif devra être renvoyé impérativement le lendemain du rallye. Par courrier à : VDS RACING - 6 place du Comte Raymond VI 30650 Rochefort du Gard

GÉOLOCALISATION

NOTICE D'INSTALLATION



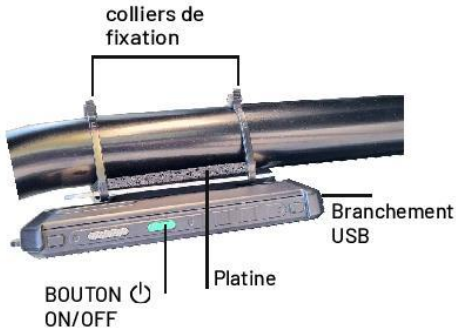
VDS RACING - 6 place du Comte Raymond VI 30650 Rochefort du Gard

GÉOLOCALISATION

NOTICE D'UTILISATION



1 BRANCHEMENT / MISE EN MARCHÉ / ARRÊT



- ✓ 1/ BRANCHEZ le câble USB sur le port USB de votre voiture et la partie USB-C sur le tracker.
- ✓ 2/ INSTALLEZ le tracker
 - >> Reconnaissances : installez le tracker dans l'habitacle
 - >> Rallye : Fixez le tracker sur l'arceau avec des colliers de serrage **(selon la notice d'installation)**
- ✓ 3/ MISE EN MARCHÉ du tracker
 - Restez appuyé plus de 2 secondes sur le bouton On/Off. L'écran s'allume sur l'écran d'accueil.
 - >> Reconnaissances : lancez Mode Reco
 - >> Rallye : lancez Izi Race FFSA
- ✓ 4/ ARRÊT du tracker (ne concerne que les reconnaissances : restez appuyé plus de 2 secondes sur le bouton On/Off. Une confirmation d'arrêt est demandée sur l'écran, cliquez et validez.



IMPORTANT : Le bouton On/Off est celui situé sur le côté droit au centre du tracker.

NOTA : l'appui consécutif à 2 reprises sur le bouton vert (on/off) permet de relancer l'affichage.

2 UTILISATION EN RECONNAISSANCES



Zone sans limite de vitesse déclarée par l'organisateur. Dans ce cas, respect des règles de circulation.



Zone avec limite de vitesse déclarée par l'organisateur.

Sur ce mode, aucune interaction n'est possible.

Affichage de la vitesse instantanée

Lorsque vous dépasserez la vitesse limite dans une zone sensible déclarée par l'organisateur, un signal sonore et un affichage spécifique apparaîtront.

IPNS VDS RACING - RCS LYON - 508 797 750 - Propriété intellectuelle VDS RACING - reproduction interdite - 2024/02

3 UTILISATION EN COURSE



Après avoir lancé son processus de démarrage, le tracker interactif arrivera automatiquement sur l'écran d'accueil.

Lancez iZi Race FFSA.



Voyant blanc

Numéro de course

Bouton de signalement

Messages du PC Course

Bouton SOS Appel téléphonique d'urgence



En cas d'arrêt en ES, équipage ok

En cas d'arrêt en ES, avec demande de secours

+ = La voiture ne gêne pas l'ES.

+ = La voiture bloque l'ES.

+ = L'équipage demande une intervention médicale.

+ = Une intervention pour incendie est demandée.

Le déclenchement des boutons SOS Médical et Incendie entraîne automatiquement un appel du tracker vers le PC course.

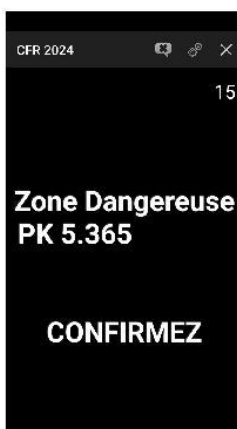


Message envoyé

IMPORTANT : Si "Message Envoyé" n'apparaît pas dans la zone « message du PC Course » après avoir déclenché une alerte OK ou SOS, le message ne sera pas reçu par le PC Course. Si le message n'apparaît pas, redéclenchez l'alerte.

MESSAGES DU PC COURSE

APPEL DU PC COURSE

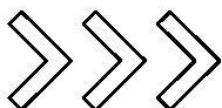


Vous pouvez recevoir à tout moment des messages textes venant du PC de course.

Vous devez obligatoirement confirmer la réception du message en appuyant sur « CONFIRMEZ ».



Le PC Course peut vous appeler s'il n'a pas de nouvelle de votre part alors que vous êtes à l'arrêt dans une ES.



En cas exceptionnel et sous autorisation (tél. 07 68 88 27 57 - 06 95 64 61 76) le Tracker Interactif devra être renvoyé impérativement le lendemain du rallye. Par courrier à : VDS RACING - 6 place du Comte Raymond VI 30650 Rochefort du Gard

ANNEXE 6 : COMBINAISONS, CASQUES ET ÉQUIPEMENTS SÉCURITÉ



LÉGENDE	
X	Obligatoire
REC	Recommandé pour l'année en cours
RP	Se reporter à la réglementation particulière du groupe

INFORMATIONS
Il est conseillé de se reporter aux articles associés à chaque catégorie. Vous trouverez l'ensemble des informations sur le site de la FFSA.

Récapitulatif 2024 des équipements de sécurité Rallye	INTERNATIONAL	NATIONAL - REGIONAL (Annexe J - FFSA - 2024)						
	TOUS GROUPES	N / FN	A / FA	R1 / R2 / R3	F2000	R5/Rallye 2	GT de série	GT Plus Rallye
Amature de Sécurité	ANNEXE J FIA	X Annexe J Art. 253.8		X Homologuée en VO	X Règl. Tech. F2000 Art.9.15	X Homologuée en VO/VR5	X Annexe J Art. 253.8	X Règl. Tech. GT+ Rallye Art.14.1
Harnais Homologués FIA / Ceinture de sécurité		X Annexe J Art. 253.6		X (5 pts mini) Annexe J Art. 253.6	X Annexe J Art. 253.6	X (6 pts mini) Annexe J Art. 253.6	X Annexe J Art. 253.6	X Annexe J Art. 253.6
Pare brise en verre feuilleté		X Annexe J Art. 253.11		RP Annexe J Art.260.902-access3	X Règl. Tech. F2000 Art.9.6-1	X Annexe J Art.261.902-access3	X Annexe J Art. 253.11	
Film anti-déflagrant		RP Annexe J Art. 253.11.1			RP Règl. Tech. F2000 Art.9.6-2	RP Annexe J Art. 253.11.1	RP Règl. Tech. GT de série Art.6.2.5	RP Annexe J Art. 253.11.1
Systèmes d'extinction et Extincteurs manuels		X Annexe J Art.253.7			X Règl. Tech. F2000 Art.9.18.1	X Annexe J FFSA Art. 253.7	X Règl. Tech. GT de série Art.9 + LT FIA n°6/n°16	X Règl. Tech. GT+ Rallye Art.14 + LT FIA n°6/n°16/n°52
Coupe circuit		X Annexe J Art. 253.13						
Fixations supplémentaires : 2 par capot.		FACULTATIF Ann. J Art. 253.5		X Annexe J Art. 253.5	X Règl. Tech. F2000 Art.9.14.3	X Annexe J Art. 253.5		
Anneau de remorquage AV-AR		X Annexe J Art. 253.10						
Double circuit de freinage		X Annexe J Art. 253.4			Série ou Double Circuit Règl. Tech. F2000 Art.8.3	X Annexe J Art. 253.4		
2 rétroviseurs extérieurs		X Annexe J Art. 253.9			X Règl. Tech. F2000 Art.9.14.2-1	X Annexe J Art. 253.9		
Triangle de signalisation		X Règlement standards des Rallyes Art.7.5.17.1						
Mousse d'arceau selon norme FIA 8857-2001		RP Annexe J FFSA Art. 253.8.3.5						
Réservoir carburant		Origine ou FT3 Annexe J Art.254.6.9	Origine ou FT3 Annexe J Art.255.5.9	Origine ou FT3 Annexe J Art.260.401-a0	RP Règl. Tech. F2000 Art.4.1	RP Annexe J Art. 261.401.a0	RP Règl. Tech. GT de série Art.6.6.3.7	FT3 Règl. Tech. GT+ Rallye Art.6.1
Canalisation de carburant		Origine ou Aviation ¹⁴ Annexe J Art.254.6.9	X Annexe J Art.253.3	X Annexe J Art.253.3	X Règl. Tech. F2000 Art.4.2	Type Aviation Art. 261.402.a0	X Annexe J Art.253.3	Type Aviation Règl. Tech. GT+ Rallye Art.6.1
Siège homologué FIA en cours de validité		X Annexe J Art. 253.16			X Règl. Tech. F2000 Art.9.17 + LT FIA n°12/n°40	Type FIA 8862-2009 Art. 261.901.a2	Origine ou homologué FIA Règl. Tech. GT de série Art. 6.6.3.2	X Annexe J Art. 253.16 + LT FIA n°12/n°40



LÉGENDE	
X	Obligatoire
REC	Recommandé pour l'année en cours
RP	Se reporter à la réglementation particulière du groupe

INFORMATIONS
Il est conseillé de se reporter aux articles associés à chaque catégorie. Vous trouverez l'ensemble des informations sur le site de la FFSA.

Récapitulatif 2024 des équipements de sécurité Rallye - Pilote	INTERNATIONAL	NATIONAL - REGIONAL (Annexe J - FFSA - 2024)						
	TOUS GROUPES	N / FN	A / FA	R1 / R2 / R3	F2000	R5	GT de série	GT Plus Rallye
Casques homologation reconnue FIA compatible RFT	ANNEXE J FIA	X Règlementation Casques 2024						
Système Retenu Frontale de Tête homologué FIA en cours de validité		X Règlementation Casques 2024						
Combinaisons FIA 8856-2000		X Règlementation combinaison et vêtements de protection 2024						
Combinaisons FIA 8856-2018		Autorisé						
Cagoule FIA 8856-2000		X						
Cagoule FIA 8856-2018		Autorisé						
Chaussures FIA 8856-2000		X						
Chaussures FIA 8856-2018		Autorisé						
Haut de sous-vêtement (t-shirt manches longues) FIA 8856-2000		X						
Haut de sous-vêtement (t-shirt manches longues) FIA 8856-2018		Autorisé						
Gants Ignifugés FIA 8856-2000		X						
Gants Ignifugés FIA 8856-2018		Autorisé						
Bas de sous-vêtement (caleçon long et chaussettes) FIA 8856-2000		X						
Bas de sous-vêtement (caleçon long et chaussettes) FIA 8856-2018		Autorisé						